

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/14/2026

Rabat, le 15 septembre 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que suite à l'augmentation de capital d'Auto Hall*, Hakam Abdellatif Finances a déclaré avoir franchi directement à la baisse, par un effet de dilution, le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

A l'issue de cette opération, Hakam Abdellatif Finances déclare détenir 5 029 653 actions *Auto Hall*, soit 9,28% du capital de ladite société.

** Dont le prospectus a été visé par l'AMMC sous la référence VI/EM/025/2026*

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 00
dfsp@ammc.ma